



ZONE 83

Comité 21



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2023/2024

Comité Nord-Pas-de-Calais

Individuel SENIORS

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise son championnat régional Individuel SENIORS qui qualifie les mieux classés pour la Finale Nationale qui aura lieu :

Du 16 au 19 Septembre 2024 à Déterminer

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité de Nord pas de Calais ayant 60 ans ou plus le 31 Décembre 2023 et à jour de cotisation 2023-2024. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **6** par notre président de Zone pour le Comité Nord-Pas-de-Calais.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **mardi 16 Avril 2024 à 09h30 et la 2eme Séance : L'horaire précis sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle du matin.**

**Centre Eugène Duthoit
39, rue Henri de Moraes
Lammersart**

Participation : **25€ par joueur**

Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif).

La mise en place sera faite par tirage au sort logiciel Extar sauf pour le champion sortant qui sera N1

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision du directeur d'épreuve et arbitre

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT - PP

INDICE PCN : 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

Mr Stéphane MIONNET
33, rue d'Antin
62550 VALHUON

ou par mail : ccr5962@yahoo.com pour le **12 Avril 2024** minuit.

Tel : 06 15 41 04 98

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la Commission concernée. La décision sera notifiée à l'intéressé.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

TELEPHONE PORTABLE

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre son portable jusqu'à la fin de la séance.

**En cas de non-respect des règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.
Le Directeur d'Epreuve et Arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.**

Le Président de Zone

Mathias BOUQUILLON



Le Directeur d'Epreuve

Mathias BOUQUILLON